



FONDATION



DU PATRIMOINE

## Dossier de présentation pour la sauvegarde des VACHERIE des MURANS

**Situation: 44°4'51" Nord-7°15'40" Est Altitude : 1578 mètres**

Les vacheries des Murans font parties des biens privés de la commune. Elles sont situées dans le vallon « dit des Murans » sur le chemin de randonnée reliant le village de Venanson aux Granges de la Brasque et au Col du Fort.

Cette unité pastorale est composée de deux bâtiments parallèles ayant servis à la protection nocturne et en cas d'intempéries aux troupeaux bovins-lait.

Un autre bâtiment, situé à l'est, sert à la fois de logement sommaire pour les bergers et de fruitière pour la transformation du lait en tome. Les tomes sont affinées dans la cave

**Délibération n° 5.01.2015 du 19 janvier 2015, « Sauvons les Vacherie des Murans »**

Les photographies jointes à cette présentation démontrent l'urgence d'entreprendre la sauvegarde de ce bien patrimonial.

La toiture des trois bâtiments est en limite de s'effondrer. Ces toitures sont constituées d'une bonne charpente mais les bardeaux commencent à montrer des signes de faiblesse. La sauvegarde de ce patrimoine va passer par trois phases. La deuxième halle à bétail s'est en partie effondrée en son centre. Seule la cave à fromage est conservée dans l'état de sa construction (1944).

Il est donc important de lancer des travaux de consolidation et ainsi donner à ce lieu un deuxième souffle. Une première approche peut être entrevue dans le cadre d'un projet intercommunal sur le thème de l'itinérance.

Une étude vient d'être mise en place entre la Métropole Nice Côte d'Azur et l'Université de Nice Sophia Antipolis. Ce projet métropolitain va consister à lier divers secteurs du massif du Tournerait, comprenant le site des Granges de La Brasque (Commune d'Utelle et de la Tour/Tinée) et le site pastoral de St Etienne de Tinée (Demandols).

semi-enterrée située à l'arrière du bâtiment.



Photo 1 - Bâtiment servant de logement aux bergers et à la fabrication des fromages.



Photo 2 – Deuxième bâtiment en partie effondré en son centre.



### Commune de VENANSON

1 Place du Lavoir  
06450 VENANSON

Téléphone  
04 93 03 23 05

Adresse électronique  
[mairie@venanson.fr](mailto:mairie@venanson.fr)

Nous sommes sur le  
Web !

Retrouvez-nous, à  
l'adresse :  
[www.venanson.fr](http://www.venanson.fr)



Venanson infos

## Bribes d'histoire des Vacherie des Murans



C'est vers 1955, après construction des bâtiments sur l'alpage de la Colmiane que la vacherie des Murans tombe en désuétude.



C'est par une délibération du 20 octobre 1878, que la commune décide de reconstruire les vacheries de Murans. La somme initiale des travaux s'élevait à 3700 Frs.

Le 20 octobre 1878 le conseil municipal réuni. M. le Maire expose à l'assemblée que les habitants de la commune envoient environ 120 vaches chaque année sur la montagne pastorale et que ces vaches n'ont aucune remise pour pouvoir se mettre à l'abri du mauvais temps attendu que les anciennes sont détruites.

Il propose donc d'en faire élever une nouvelle au quartier Murans et leur soumet le devis dressé par M. Dalbouse et le cahier des charges rédigé par lui et leur propose d'approuver ces deux pièces.

### Le Conseil

Vu le devis dressé par M. Dalbouse le 16 courant et le cahier des charges dressé par M. le Maire à la même date approuve ces deux pièces.

Avisant au moyen d'acquitter cette dépense, l'assemblée décide qu'elle sera payée :

1° avec les 3000 francs votés et approuvés sur le budget additionnel de l'année courante.

2° avec 1700 francs pris sur le montant de la coupe vendue le 17 courant et qui sera portée au budget additionnel de 1879.

Ainsi délibéré à Venanson, les jours mois et an que dessus.

Cette première délibération est complétée le 20 août 1879.

M. le Maire expose à cette assemblée que l'article sept du cahier des charges relatif à la construction d'une baraque pour la vacherie publique de notre commune donne la surveillance de ces travaux à M. Dalbouse, Instituteur à Venanson à l'époque du projet de ladite construction, soit le 16 octobre 1878, duquel projet cet instituteur en est l'auteur.

Monsieur le Maire fait remarquer que M. Dalbouse ayant quitté Venanson en novembre dernier, cette surveillance ne lui est plus possible et que du reste cela deviendrait trop dispendieux et incommode tant pour ledit Dalbouse que pour notre commune.

M. le Président conclut en disant qu'il y a lieu de nommer un surveillant des travaux précités avec l'assistance des deux Conseillers municipaux, Guignonis Philippe et Guignonis Vital de notre commune, en remplacement dudit Dalbouse et propose au Conseil pour cette nomination le nommé Guigo Joseph d'Ambroise, maçon, demeurant à Venanson.

Sur quoi le Conseil délibère et arrête ce qui suit : À l'unanimité les membres présents à cette séance

1° Le nommé Guigo Joseph d'Ambroise maçon à Venanson est nommé Surveillant des travaux de construction de la Vacherie de notre commune avec l'assistance prévue en remplacement du nommé Dalbouse Jean Instituteur à Venanson.

2° À la fin des travaux précités, les journées de ce surveillant seront comptées et le montant de ces honoraires lui sera réglé au moyen d'une délibération régulière que nous prendrons à cet effet, sur le vu de pièces nécessaires.

Délibération qui restera soumise, comme d'ordinaire, à l'approbation de M. le Préfet.

3° M. le Préfet est supplié d'approuver la présente délibération au plus bref délai possible, vu l'avancement des travaux en question, ce qui nécessite absolument la présence d'un Surveillant sur le chantier de ces travaux.

Ainsi délibéré à Venanson les jours mois et an que dessus.

## Au fil du temps...

Photo 3 - Eté 1944, les jeunes de Venanson, tous élèves au Lycée des Eucalyptus, en visite à la vacherie des Murans. Autour d'Honoré Gastaud, qui tient les cloches des vaches, berger pour l'été aux Murans. Les visiteurs, de gauche à droite : Pierre Guignonis, Jean Guignonis, Clément Agaccio, Jacques Guigo, Mario Gusmeroli, Marius Guigo dit d'André, Louison Plent, José Plent et le professeur accompagnateur du lycée.







Photo 4 - Félix Guigo, en balade en 2016, le dernier « gestionnaire » de la vacherie vers 1954.



Photo 5 - Armé de patience, un groupe de bénévoles a déployé deux bâches sur le toit de « l'arbec » (logement des bergers) en attendant la réfection de la toiture.

## Au cours des ans, plusieurs délibérations sont prises par la commune

Au cours des ans plusieurs délibérations sont prises par la commune

### □ Délibération du 12 septembre 1907

« Il serait temps ... que la vacherie fut reconstruite.. »

### □ Délibération du 26 septembre 1908

Approbation du projet réalisé par M. Solomas conducteur des travaux des Ponts et Chaussée de Roquebillière.

### □ Délibération du 9 janvier 1937

Mise en adjudication des travaux de la vacherie des Murans.

### □ Délibération du 4 janvier 1943

Mise en place d'un marché de gré à gré avec l'entreprise de M. Franco Jean de Belvédère. Accepte la majoration de 20 % demandée par l'entrepreneur. Les travaux passent de 100 000 Frs à 188 333 Frs.

### □ Délibération du 4 mars 1944

Mise en chantier de la fruitière et de la cabane.

### □ Délibération du 15 avril 1945

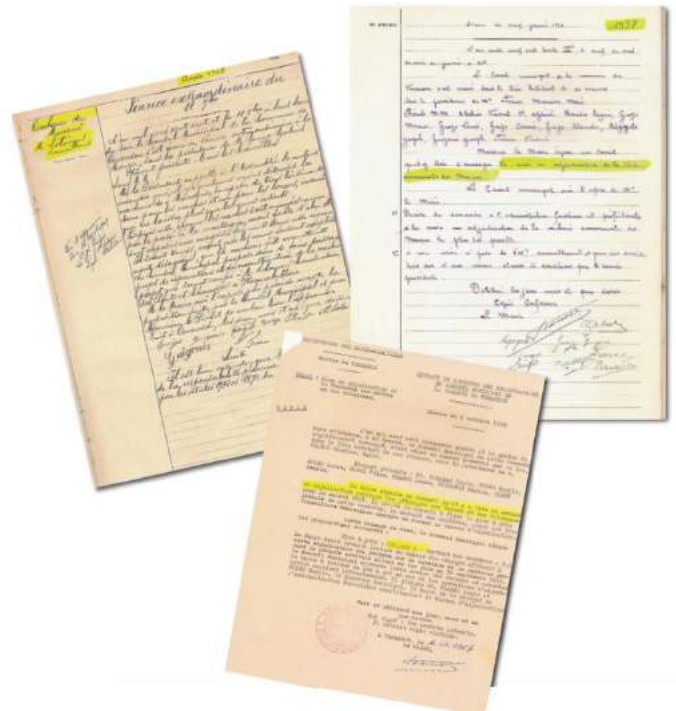
Entérine la délibération du 4 mars 1943 et accepte un complément de dépenses de 34 000 Frs.

### □ Délibération du 3 juin 1945

Portant sur la création d'une cave au lieu dit « la Cabane ».

### □ Délibération du 4 octobre 1954

Mise en adjudication des pâturages des Colmiane et des Murans pour la somme de 100 000 Frs.



## Projection topographique des bâtiments

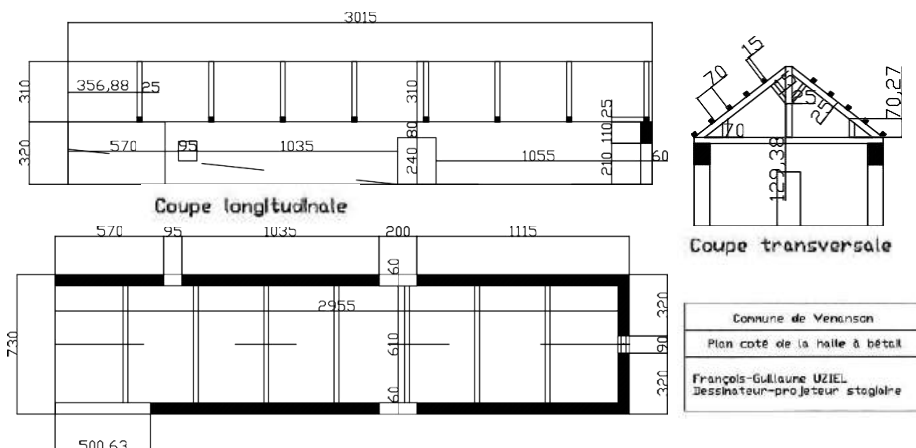
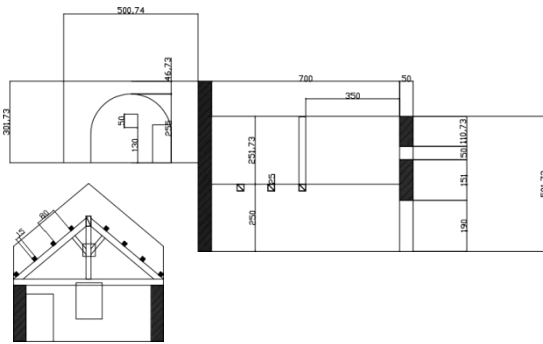


Photo 6 – Ferme et poinçon type de l'ensemble des bâtiments. Dans l'ensemble, la reprise de la toiture ne concerne que la couverture.

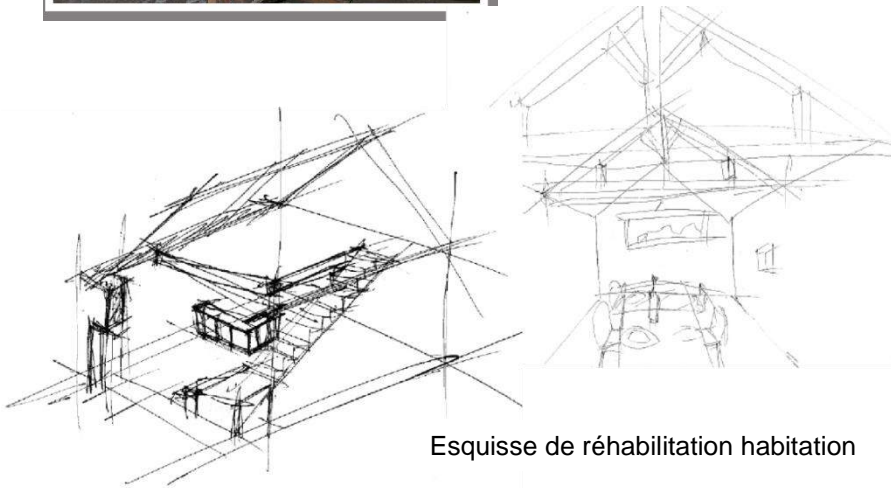




Commune de Venanson
Fruitière et logement des bergers
François-Guillaume UZIEL Dessinateur-projeteur stagiaire



Guillaume UZIEL,  
stagiaire,  
dessinateur – projeteur,  
à la mairie de  
Venanson, a réalisé ces  
relevés et fait des  
projections pour la  
réhabilitation.



Esquisse de réhabilitation habitation



Partie effondrée sur le premier bâtiment



**Grâce à vos dons, la Vacherie des Murans de Venanson pourra être restaurée et sauvegardée.**



Vue intérieure de la cave d'affinage

**Coût total des travaux :**  
80 000 €

**Point financier au lundi**  
10 décembre 2018 :

- Région 15 000 €
- Département 6 600 €
- Souscription 10 500 €
- Arkolia Energie 10 000 €
- Fondation 6 000 €

**Soit un total de 48 100 €**

**Par Internet**

Faites votre don en ligne sur le site Internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/les-dons-et-soutiens/faire-un-don?project=4030](http://www.fondation-patrimoine.org/les-dons-et-soutiens/faire-un-don?project=4030)

**Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone** et faites immédiatement un don en ligne pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise.



FONDATION  
**DU PATRIMOINE**



